

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

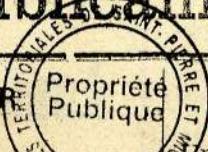
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

Propriété  
Publique

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### ARRIVÉE DU KLÉBER

Comme nous l'avions annoncé, le Kléber, portant pavillon de l'amiral Thierry, est entré sur rade assez tard dans l'après-midi de samedi dernier.

A peine mouillé, l'amiral faisait saluer la terre de vingt et un coups de canon, dont l'écho se répercutait dans la montagne.

Il y a sept ans que Saint Pierre n'avait eu l'honneur de voir sur sa rade un vaisseau-amiral.

Les visites officielles n'ont été échangées que dans la journée du dimanche. A deux heures précises, l'amiral, accompagné de son officier d'ordonnance, rendait la visite à M. l'Administrateur de la colonie.

Vers trois heures, le 1<sup>er</sup> adjoint, M. Robert, accompagné de son collègue municipal, allait faire visite à l'amiral en l'absence du maire, M. Poirier, parti par le courrier de la veille.

Dès trois heures et demie, l'amiral mettait gracieusement sa musique à la disposition de M. l'Administrateur et autorisait M. le 1<sup>er</sup> adjoint à la diriger vers le champ de lutte du Foot-Ball où s'était portée la population.

Le soir, il y avait dîner sans cérémonie à l'hôtel du gouvernement où assistaient l'amiral, M<sup>me</sup> Thierry et son officier d'ordonnance.

Malgré son départ en quelque sorte précipité pour Saint-Jean de Terre-Neuve, nous espérons et nous souhaitons que l'amiral Thierry veuille bien nous accorder un séjour assez prolongé dans la colonie aux fins de se rendre compte de ses besoins.

Dans cet espoir, nous lui souhaitons la bienvenue tout en nous tenant dans la modestie de l'expression de nos desiderata.

### L'ENTENTE CORDIALE

Dès lundi l'après-midi, le « Kléber » reprenait la mer allant à Saint-Jean-de-Terre-Neuve.

M. l'Administrateur de la colonie prenait passage à bord invité à assister aux fêtes qui vont être données dans la capitale de Terre-Neuve, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance d'Edouard VII.

A deux ans d'intervalle, nous voilà donc en présence de la deuxième manifestation de l'entente cordiale par les visites que le gouverneur de Saint-Jean et notre administrateur vont se faire et se rendre.

Nous ne doutons pas un seul instant des bonnes intentions des participants à ces démonstrations officielles de bonne entente des deux gouvernements métropolitains; mais nous sommes de plus en plus sceptique sur les résultats pratiques et favorables pouvant en résulter.

De longue date, nous savons que les membres du Parlement de Terre-Neuve sont d'un ostracisme excessif: tout pour eux, rien pour les autres.

Depuis des années, ils réclamaient notre expulsion du French-Shore; ils l'ont obtenue et se sont vantés de ne nous avoir accordé aucune compensation en échange.

L'application du Bait-Bill, sorte de blocus, n'est pas un traitement amical et ne devrait pas exister entre deux pays qui vivent sous les bienfaits de l'entente cordiale.

Cette attitude quasi belligérante, au point de vue commercial, jure avec les bonnes dispositions des deux gouvernements métropolitains, et l'acuité de nos relations coloniales avec nos voi-

sins n'a rien perdu malgré les efforts tentés.

L'autonomie de la colonie de Terre-Neuve a toujours et de tous temps rendu cette colonie intransigeante et jalouse du peu d'affaires commerciales dont ce malheureux rocher a pu se glorifier.

Ce n'est donc pas encore cette fois-ci que les visites officielles aplaniront les difficultés pendantes. Il n'y a que le port franc qui donnerait à réfléchir à nos voisins qui jouissent de notre détresse.

Si nous en doutons, nous n'avons qu'à nous reporter à un entrefilet du journal « La Politique Coloniale » du 7 juin, ainsi conçu :

#### La situation à St-Pierre et Miquelon

Le consul anglais pour Saint-Pierre et Miquelon, qui vient d'arriver à Saint-Jean-de-Terre-Neuve en route pour l'Angleterre, déclare que la situation industrielle à Saint-Pierre est désespérante. Les importations dans l'île qui, en 1902, étaient de 1,700.000 dollars, ont été, en 1906, de 1,080.000 dollars.

La flotte de pêche est tombée de 208 à 75 goélettes.

Plus de mille habitants ont émigré pendant cette période.

L'opinion générale est que la loi de Terre-Neuve sur la boëtte est la cause principale de cette décadence.

### Départ de M. Chatellier

Samedi dernier, dans la soirée, M. Chatellier, procureur de la République et chef du Service judiciaire, est parti par le courrier.

A l'encontre de ses désirs et de ses intentions, M. Chatellier a fait en som-

me une très courte apparition à la tête de notre magistrature.

Dans ces hautes fonctions, malgré ses grands mots vides de sens, M. Chatellier laisse une triste impression de sa personnalité et surtout de son intégrité de magistrat.

Que l'on se rappelle ces deux incidents qui ont fait connaître ce dont il était capable, quand, faisant appeler l'honorable M. Dupont à son parquet, il le laissait menacer en sa présence par l'avocat de la partie adverse pour lui arracher sa démission de liquidateur de la société du Pio-Patria. Cette révocation, malgré son intervention à l'audience, ne fut pas confirmée par le Conseil d'appel. Et M. Chatellier eut la platitude de faire prévenir M. Dupont que le jugement à rendre lui serait favorable.

L'autre incident se passait le lendemain de l'arrivée d'un courrier dans la salle du Conseil : M. Chatellier entre et s'adressant à l'avocat de la Fabrique : Mon cher Maître, vous savez que le Contentieux est reconstitué, **c'est moi qui vais vous faire marcher ça !** Ce disant, il n'avait pas aperçu l'avocat de la partie adverse qui se demandait dans son coin ce que cela voulait dire ? Fort heureusement, l'avocat de la Fabrique embêté fit des signaux de détresse qui furent enfin compris.

Nous ne parlerons pas de cet autre incident d'un des membres du Contentieux nommé rapporteur qui lui soumet son travail. — Oh ! bien, non, mon cher, c'est trop court votre rapport, il faudrait au moins qu'il eût une vingtaine de lignes. — Réfection du rapport à vingt-deux lignes et nouvelle présentation ; cette fois le reproche portait sur ce fait que le rapporteur avait omis de s'étendre sur le point principal et de le faire valoir. A bout de patience, le rapporteur répondait une autre fois, M. le Président, vous ferez votre rapport comme vous l'entendrez. Ce fut chose convenue, le sus-dit membre du Contentieux ne fut plus chargé de faire des rapports jugés trop courts et pas assez explicites.

A vrai dire, M. Chatellier n'était pas un orateur, il était ce que l'on appelle un phrasseur dont la diction n'avait rien d'agréable pour son auditoire, par la répétition trop fréquente de lieux communs désagréables et monotones. Les mots **honorable** et **la loi**, cités avec emphase et à chaque instant, devenaient tout ce qu'il y a de plus trivial quand il s'agit d'apprécier l'éloquence judi-

ciaire qui doit être sobre et majestueuse.

Dans sa conversation avec les uns et les autres, on nous a assuré que M. Chatellier aimait cette trivialité qui dépeint l'homme d'un goût doux.

## Annuaire Angoulvant

Nous lisons dans l'annuaire Angoulvant :

« Enfin, l'emboucautage des produits de pêche a fait naître une nouvelle industrie, celle des tonneliers. Les boucauts qu'on faisait venir des Etats-Unis se fabriquent maintenant sur place et la valeur de ces boucauts montés atteint environ annuellement la somme de 150,000 francs. »

Nous nous demandons où M. Angoulvant a pu aller prendre un tel renseignement, tout ce qu'il y a de plus erroné. L'industrie des tonneliers est assurément celle qui a la première été florissante à Saint-Pierre dès l'occupation de la colonie, parceque, jusqu'à une certaine époque qui remonte bien à dix ou quinze ans déjà, on faisait beaucoup de morue sèche.

Mais cette apogée des brillantes affaires de tonnellerie est bien loin comme le reste ; et il est à regretter que des renseignements officiels soient aussi faux. Il en est de même des femmes occupées à la grave, ce n'est plus que dans le souvenir des gens.

M. Angoulvant et son secrétaire Aroul ont dû prendre les réminiscences des uns et des autres pour des réalités. Qu'ils nous disent donc combien il y a d'industries qui soient aujourd'hui florissantes ?

Tout cela, c'est du bluff pour faire croire qu'il a fait mieux que les autres, quand c'est pire que l'on devrait dire, malgré tout le tam-tam jeté comme de la poudre aux yeux des gens, même à ceux du ministre des Colonies.

## ADMINISTRATEURS DE LA MARINE

Par le dernier courrier, nous avons appris avec certitude que le service de l'Inscription maritime allait être confié, comme en France, à des administrateurs civils.

Depuis le temps que l'on sollicite cette réforme, il est enfin juste que l'on fasse droit à cette réclamation si légitime avec raison sur ce fait, que nos inscrits maritimes sont, pour la plupart, des inscrits provenant des quartiers maritimes de France.

Il ne convenait donc pas de confier leurs intérêts d'inscrits maritimes à des officiers de troupes coloniales, qui, la plupart, ne connaissaient rien à l'Inscription maritime avant leur arrivée dans la colonie.

De là, ces innovations risquées et ces froissements à l'endroit des uns et des autres en s'arrogant des droits que les règlements, en usage de temps immémoriaux, prescrivaient.

Un autre grand inconvénient était de créer une dualité agressive avec l'administration maritime des ports de France en rapport avec la colonie, et cela toujours au détriment des armateurs et des marins.

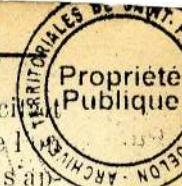
A vrai dire, les militaires, ou ceux qui croient l'être, ne peuvent envisager d'un bon œil les institutions purement civiles. Pour prouver notre dire, nous ne saurions mieux faire que de mettre en évidence l'animosité que M. Bouquet a témoignée en maintes occasions aux représentants des syndicats de pêcheurs et d'armateurs. Cette animosité est allée jusqu'à l'hostilité la plus flagrante, sans parler des cas de partialité regrettables dans le service même.

Espérons que cet heureux changement d'administration donnera satisfaction à tous dans la mesure du possible ; il aura au moins cet avantage incontestable de procurer une situation plus lucrative aux employés en sous-ordre de l'Inscription maritime.

## La pêche du capelan

De même que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, le capelan a fait son apparition vendredi de la semaine dernière sur les côtes de Miquelon et de Langlade.

Malheureusement, la brume et le mauvais temps de la plus grande partie de cette semaine ont empêché les bateaux capelaniers de pêcher et d'effectuer régulièrement leur retour sur Saint-Pierre.





Devant les prix excessifs demandés par les premiers importateurs de cape au plusieurs navires et goëlettes, fatigués d'attendre, sont allés sur les lieux se boëtter eux-mêmes par leurs propres moyens.

On nous a même assuré que plusieurs d'entre eux, une fois boëttés, étaient partis directement pour les bancs sans repasser par Saint-Pierre.

Sur notre île, le capelan n'a pas encore donné de manière à en pêcher.

On n'a pas encore de nouvelles des trappes, il est vrai que le mauvais temps éprouvé par les pêcheurs de capelan l'a été également par les pêcheurs de morue à la trappe.

On ne saura exactement à quoi s'en tenir que par le retour du prochain courrier de Miquelon.

## FOOT-BALL

Dimanche dernier, il y avait grande partie de Foot-Ball entre l'équipe de Saint-Pierre et celle du Kléber.

Un public nombreux s'était rendu sur les lieux attiré par les flots d'harmonie que répandait la musique de l'amiral : c'était un attrait de plus, car il ne peut y avoir de belle fête sans musique.

Le match a été chaudement disputé par les équipes opposées, la victoire est quand même restée aux joueurs de Saint-Pierre connaissant leur terrain.

L'amiral en civil et M<sup>me</sup> Thierry avaient tenu à honorer de leur présence cette partie de sport.

Des chaises réservées avaient été placées à l'intention des dames; nous nous permettrons de dire qu'elles étaient trop restreintes par rapport au nombre de postalantes désireuses de ne pas figer debout.

Une autre fois ce sera mieux; quand on veut jouer du coup d'œil il faut bien se gêner un peu, il n'y aurait pas de mérite à avoir toutes ses aises, comme si le Foot-Ball pouvait se jouer dans un salon.

## SPECTATOR

## NOUVELLES MARITIMES

La Railleuse et le Gladiateur se sont abordés sur le banc dans la nuit du 10 juin.

Ces deux navires sont rentrés à Saint-Pierre et les représentants des armateurs se sont mis d'accord pour remplir les formalités de la loi.

L'Aigle de Cancale, capitaine Baudouin, a rencontré une grosse glace entre le Grand-Banc et le Banc-à-Vert.

La goëlette « Galatée », capitaine Quesnel, a rencontré un bateau-épave entre deux eaux, le 27 mai, sur le banc de misaine.

Lundi dernier, sur rade, le trois-mâts « Yvette », capitaine Fauve, en appareillant pour partir, a abordé la goëlette « Gustave-Prosper » venant de faire son capelan à Miquelon.

Les avaries occasionnées se bornent à un bout de lisse cassé, de cadenes de hauban arrachées et de quelques avaries dans la mature.

Le Gustave-Prosper est aussitôt rentré au Barachois et, d'accord avec l'abordeur, M. Gautier s'est mis sans retard en mesure de procéder aux réparations.

## Nouvelles des Bancs

Les arrivages des goëlettes et navires attendus se sont ralentis par tous ces temps de brume. Au reste, ceux à venir à Saint-Pierre commencent à diminuer.

Comme nous le disions dans notre dernier article sur la pêche, il y a de belles pêches comme il y en a de désastreuses.

Ce que l'on doit surtout retenir, c'est que les temps ont été tellement durs au printemps sur les bancs que beaucoup de navires ont éprouvé de grosses pertes de lignes, de câbles, de chaînes et de tous les accessoires comportant les engins de pêche.

Depuis quelques jours, on fait courir des bruits fâcheux à tous égards sur le trois-mâts « Précurseur » de Granville, qui aurait été abordé par une grosse glace étant au mouillage. Nous ne donnons cette information que sous toute réserve, ne voulant pas mettre les familles dans l'inquiétude. Nous sommes même en mesure de croire ces bruits mal fondés d'après une lettre reçue par

son consignataire datant des premiers jours de juin. A cette époque, le Précurseur était en train de continuer sa pêche au nord.

Voici les rentrées de navires et de goëlettes de la semaine :

Union, 21.000 morues; Commandant Marchand, 25.000 m.; Francine, 12.000 m.; Augustine, 29.000 m.; Germaine et Louis, 40.000 m.; Saint-Hubert, 34.000 m.; Jean, 15.000 m.; Ondine, 6.000 m.; Georges, 17.000 m.; Rosalie, 23.000 m.; L.H.B. 14.000 m.; Alcyone, 25.000 m.; Thérèse, 20.000 m.; Néerlande, 34.000 m.; Périclès, 13.000 m.; Réveuse, 32.000 m.; Liberté, 32.000 m.; Jeanne d'Arc, 30.000 m.; Narka, 34.000 m.; Jacques, 20.000 m.; Ville-de-Bordeaux, 23.000 m.; Bidartaise, 32.000 m.; Joseph-Claude, 52.000 m.; Anémone, 38.000 m.; Lamotte-Picquet, 43.000 m.; Jeanne d'Arc, 19.000 m.; Victoria, 10.000 m.; Diamant, 35.000 m.; Fauvette, 14.000 m.; Notre-Dame-de-la-Garde, 33.000 m.; Jean-Baptiste, 19.000 m.; La Roncière, 12.000 m.; Robinson, 41.000 m.; Casimir-Périer, 42.000 morues.

## NÉCROLOGIE

Par le dernier courrier, on a appris la mort de M. l'abbé Tibéri, ancien supérieur ecclésiastique de la colonie.

Et jeudi dernier, un service semi-solennel était chanté à la mémoire du prédécesseur de M. l'abbé Légasse, en souvenir de celui qui poussa la condescendance jusqu'à lui céder sa succession préfectorale.

M. l'abbé Tibéri prit la direction de la cure de Saint-Pierre dans un moment de trouble religieux, du mois de juin 1892 au mois d'octobre 1899, époque à laquelle il cédait ou concédait sa place, avec tous ses avantages présents et à venir, à M. l'abbé Légasse. Voilà donc bientôt sept années que Monsignore occupe la direction spirituelle de la colonie, sans avoir atteint la hiérarchie de l'épiscopat.

Quant à M. l'abbé Tibéri, il n'était pas l'homme des sacro-saintes femmes; il était trop fin de siècle pour plaire à certaines gens, aussi on le lui fit voir par une hostilité marquée.

Il avait au moins cette qualité de savoir et de pouvoir dire sa façon de penser, et de rire des quolibets dont il était l'objet de la part de ses paroissiennes.

En revanche, nous en connaissons dont il se vengea en les accablant de prévenances et d'amabilités quand elles avaient besoin de son ministère : il avait au moins le beau rôle.

## ANNONCES & AVIS

### GLACE

#### A VENDRE à l'habitation GUIBERT

S'adresser à MM. Auguste et Emile OLLIVIER.

### AVIS

Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions :

Avançons, Bitord, Câbles acier français et anglais, Câbles manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funin pour rides, Etoupe filée, Fil de fer pour haubans de 6 m/m à 4 p., fil fer d'amarrage de toutes grosseurs, Fil d'acier de 6 à 10 m/m, Lignes de pêche, d'amarrage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.

E. BENATRE

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Divers articles d'exploitation tels que chalands, pompe aspirante et foulante, eic.

2<sup>o</sup> Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions. etc.

3<sup>o</sup> Divers objets mobiliers.

S'adresser chez M. J. Nicolas

# JOSEPH CLÉMENT FILS



Commission - Consignation

Articles d'armement. - Chaussures.

Epicerie. - Articles de Paris.

Nouveautés à prix réduits.

EN DÉPOT

Chaines de Victor LEMAY

## LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement. - Chaussures

Epicerie. - Rouennerie. - Mercerie

Articles de Paris, etc.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

EN DÉPOT

Chaines de la maison E. DAVAINE & Fils

Câbles acier de la maison LAMBERTI

Copper-Paint et autres peintures de la BALTIMORE COPPER-PAINT & C°

Agence de l'assurance sur la vie :

The Mutual Life Insurance Co of New-York